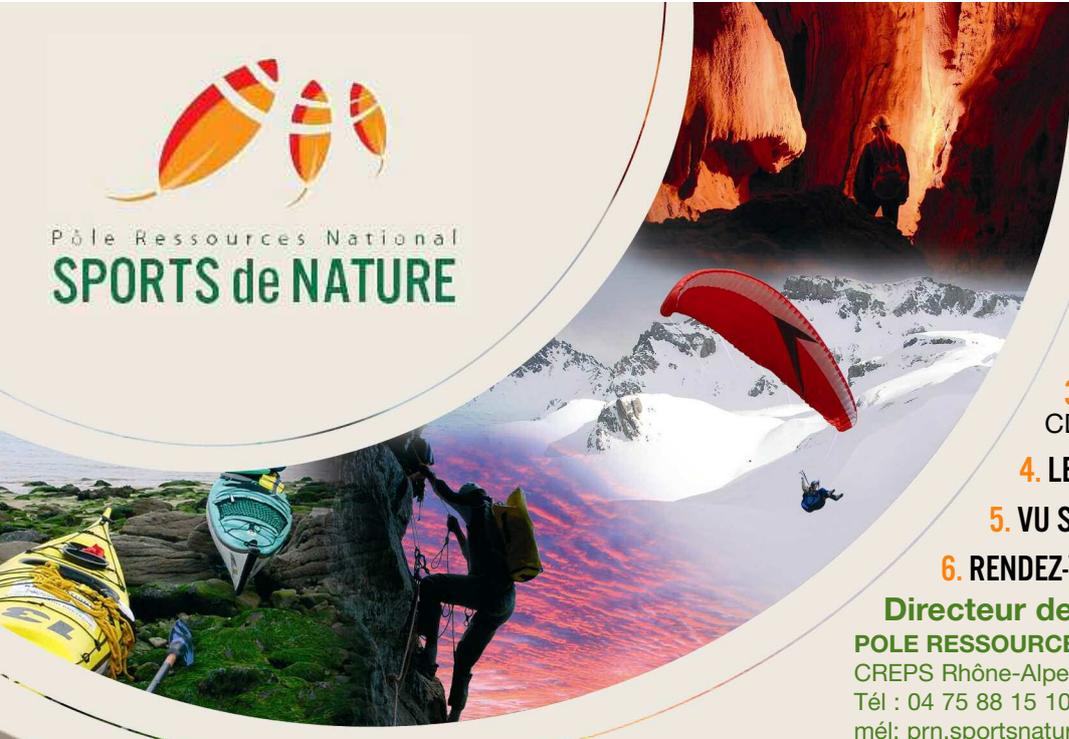


- 1. ACTUALITE > P2**
Actualités du MJSVA
Actualités des partenaires
Actualités juridiques
- 2. PORTRAIT > P3**
Les sports de nature en Languedoc-Roussillon
- 3. DOSSIER > P4**
CDESI/PDESI : un an après
- 4. LECTURE > P4**
- 5. VU SUR LE NET > P4**
- 6. RENDEZ-VOUS > P4**

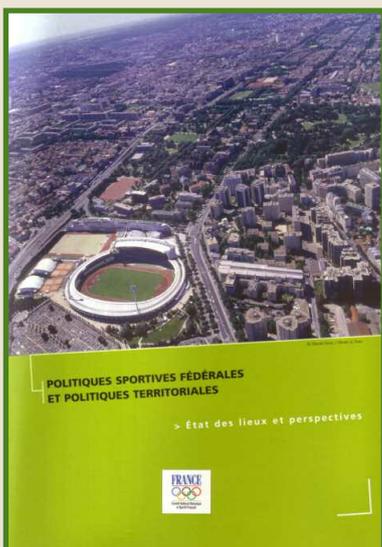
Directeur de la publication : Jean-Pierre DUCLOY
POLE RESSOURCES NATIONAL SPORTS de NATURE
 CREPS Rhône-Alpes BP 38 - 07150 Vallon Pont d'Arc
 Tél : 04 75 88 15 10 - <http://www.sportsdenature.gouv.fr>
 mél: prn.sportsnature@jeunesse-sports.gouv.fr /



LA LETTRE DU RÉSEAU NATIONAL DES SPORTS DE NATURE

N°18 MAI 2006

● ZOOM



**"Politiques sportives fédérale et politiques territoriales" :
une nouvelle publication du CNOSEF.**

EDITO

L'organisation et la promotion des activités physiques et sportives (APS) de nature relèvent des missions prioritaires du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, au même titre que l'ensemble des APS.

Le MJSVA s'est fixé, depuis 2002, deux priorités spécifiques aux sports de nature :

- l'accessibilité aux lieux de pratiques ;
- l'organisation d'une offre sportive de qualité qui s'appuie en particulier sur un encadrement qualifié.

A la différence des équipements sportifs traditionnels, les espaces, sites et itinéraires au sein desquels se pratiquent les sports de nature ne sont pas pour la plupart d'entre eux spécifiquement affectés à l'usage sportif. Des démarches et des actions sont donc parfois nécessaires pour faire reconnaître et accepter l'usage sportif d'espaces naturels par leurs propriétaires fonciers, dans le respect des autres usages et de la préservation de l'environnement. Le cadre de ce travail a été fixé au plan légal par la création d'une commission et l'élaboration d'un plan départemental des espaces, sites et itinéraires (CDESI, PDESI). La mise en place des PDESI sera facilitée dès le mois prochain par l'accès aux données du recensement national des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques (RES) réalisé à l'initiative du MJSVA.

La pratique des sports de nature s'effectue, par ailleurs, de façon très significative, en dehors du cadre associatif sportif et parfois de toute pratique encadrée. Toutefois, le développement d'une offre sportive de qualité, tout particulièrement au sein des clubs affiliés, s'avère très opportune pour répondre à une demande croissante de pratiquants réguliers soucieux de sécurité et désireux d'acquérir de réelles connaissances aux plans sportif et patrimonial. L'action du MJSVA vise à conforter et à renforcer l'action menée par les fédérations sportives de nature. Elle travaille en la matière en étroite partenariat avec le CNOSEF.

Face à ces enjeux, le MJSVA met notamment l'accent sur :

- la prise en compte des sports de nature dans l'ensemble des politiques publiques susceptibles d'impacter sur leur développement ;
- la valorisation, le renforcement et la mutualisation des compétences et des ressources du MJSVA en matière d'organisation et de promotion des sports de nature.

Des efforts sont accomplis pour faire reconnaître les besoins des pratiquants de sports de nature aux plans légal et réglementaire, une coopération est développée avec de nombreux interlocuteurs du tourisme et de l'environnement.

Il convenait également de rassembler les compétences des personnels du MJSVA dans le champ des sports de nature au service d'un projet commun. Tel a été l'objet de l'instruction N° 04-131 JS du 12 août 2004 qui a fixé le cadre général d'intervention des directions départementales et régionales de la jeunesse et des sports et des établissements nationaux du MJSVA et la création du Pôle Ressources National des Sports de Nature implanté à Vallon Pont d'Arc.

Pour inscrire cette démarche dans la durée, le MJSVA a donné aux sports de nature une place renforcée au sein du bureau des fédérations multisports, des activités sportives de nature et des pôles ressources. Leur prise en compte dans les objectifs du Plan National de Développement du Sport (PNDS) 2006-2008 décidé par le ministre en constitue une autre illustration.

L'année 2006 sera riche en réflexions et rencontres pour les sports de nature, partout en France. J'invite à cette occasion chaque responsable ou acteur à conforter encore ses interventions, au bénéfice de leur développement maîtrisé.

Dominique LAURENT
Directrice des Sports



Recevoir cette lettre par courriel :
www.sportsdenature.gouv.fr

1 ACTUALITÉS

● Actualités JSVA

🏹 Raids nature

Le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative (MJSVA) et le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) prennent en compte le développement important des manifestations sportives que l'on regroupe sous la dénomination de "raids multisports de nature". Le ministère a notamment adressé aux préfets de région et de département le 13 mars 2001 une instruction (n° 01-059 JS) relative à la sécurité et à l'organisation de ces compétitions ou manifestations sportives : est considéré comme raid "une épreuve multisports se déroulant sur un ou plusieurs jours en terrain varié et faisant appel à des qualités d'endurance et de résistance".

Dans la perspective d'apporter des réponses mieux adaptées aux besoins et attentes "du terrain", le MJSVA et le CNOSF ont réalisé un état des lieux sur les raids multisports de nature en France en deux phases, sur la base :

- d'une consultation des services déconcentrés du MJSVA et des fédérations sportives sur la situation des raids multisports de nature en 2004 (enquête 2004 MJSVA et enquête 2004 CNOSF) ;
- et d'une enquête auprès des organisateurs de raids multisports de nature en décembre 2005 (réalisée par le MJSVA et le CNOSF).

103 structures organisatrices représentant 171 raids organisés ont été identifiées à travers cette dernière enquête, permettant la production de données représentatives de la réalité.

D'après cette enquête, "un raid" est un enchaînement de plusieurs activités sportives de nature avec une moyenne de 5 activités différentes. Elle confirme une forte augmentation de l'offre pour ce type de manifestation qui a doublé entre 2000 et 2005. L'offre est composée à 88 % d'associations qui organisent une seule manifestation (78 %). Ces structures fonctionnent à 99 % grâce aux bénévoles qui sont en moyenne 42 par raid.

77 % des organisateurs souhaitent l'émergence d'une structure référente qui soit "ouverte et représentative" de tous les acteurs concernés par les raids multisports de nature avec une "mission de conseil, de conciliation et de coordination", mais ne désirent pas une fédération et une normalisation qui pourrait avoir pour conséquence "une perte de liberté et de créativité" des organisateurs.

Les résultats de cette enquête seront envoyés par courriel à tous les organisateurs ayant répondu. Ils sont en ligne sur le site du Pôle Ressources National Sports de Nature.

Le groupe expert constitué au sein du

MJSVA et le groupe de travail interfédéral animé par le CNOSF ont exprimé leur intérêt de mettre en place une commission de coordination représentant les organisateurs, les fédérations et le ministère. Les modalités de mise en œuvre de ces orientations sont à l'étude.

📧 David.RONTET@jeunesse-sports.gouv.fr

🏹 Recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratique (RES)

L'outil d'exploitation (statistique et cartographique) du RES sera lancé le 29 mai 2006 par le ministre chargé des sports à l'occasion d'une conférence de presse.

📧 www.res.jeunesse-sports.gouv.fr



🏹 Coopération internationale

A l'occasion de la visite qu'il a effectuée en Chine début avril, Mr Jean François LAMOUR, ministre chargé des sports, a proposé à Monsieur Liu PENG, son homologue chinois, de développer une collaboration technique et économique dans le domaine des sports de nature et de montagne, alpinisme, randonnée, VTT, valorisant ainsi l'expertise française dans ces spécialités. Un protocole d'accord pourrait aboutir à la création d'un institut franco-chinois de coopération. (dépêche AFP)

🏹 Sports de nature en région

La DRDJS Centre-Loiret met en place une étude sur les sports de nature : lieux, pratiques, emplois, formation. Un comité de pilotage présidé par la DRDJS et comprenant le CROS, la DRTEFP, l'ORFE et le CNFPT travaille à finaliser le cahier des charges, la démarche méthodologique, l'échéancier ainsi que le financement de cette étude qui doit débiter en mai 2006.

📧 laure.collin@jeunesse-sports.gouv.fr

● Actualités Partenaires

🏹 Un CNAR sport

Le CNOSF a mis en place un Centre National d'Appui et de Ressources (CNAR) lié à la professionnalisation du secteur sportif.

Un quart environ des 207 000 associations sportives françaises emploie 77 % des 110 000 professionnels du sport.

Le mouvement sportif, engagé dans une politique volontariste de professionnalisation, mobilise ainsi l'ensemble de ses services en partenariat avec les dispositifs locaux d'accompagnement (DAL), les centres régionaux de ressources et d'animation (C2RA) et le COSMOS pour accompagner et assister le développement durable de l'emploi sportif associatif.

📧 <http://cnar-sport.franceolympique.com>

🏹 Environnement des falaises

La FFME, fidèle à son engagement partenarial avec les acteurs locaux, poursuit sa politique de sensibilisation des grimpeurs aux problèmes d'accessibilité des falaises. Illustrations :

- escalade temporairement impossible sur le site du Liard (07) pour cause de nidification ;
- escalade interdite momentanément sur la falaise du Biclope (74) pour mise en sécurité ;
- site de bloc de Semperserre (Gers) fermé : concertation et conventionnement en cours ;
- secteurs d'escalade provisoirement exclus au Saussois (Yonne) pendant la période de reproduction des faucons pèlerins ;
- accès aux falaises de Presles partiellement réduit (purge aux grottes de Choranche).

📧 [contact : www.ffme.fr](http://www.ffme.fr)

🏹 Casque à vélo

La commission de la sécurité des consommateurs (CSC) interpelle les pouvoirs publics sur la protection des jeunes cyclistes. La CSC demande le port obligatoire du casque pour les mineurs ainsi que l'amélioration des systèmes de fixation des casques.

📧 [contact : www.securiteconso.org](http://www.securiteconso.org)

🏹 Contractualisation Etat-Région

La cinquième génération des CPER désormais appelés "Contrat de Projet Etat-Région" sera recentrée (2007-2013) sur 3 familles d'objectifs :

- compétitivité et attractivité des territoires ;
- promotion du développement durable ;
- cohésion sociale et territoriale.

L'Etat n'envisage plus de financer l'ingénierie territoriale liée à l'expertise et au montage de ces projets (circulaire du délégué interministériel à l'aménagement et à la compétitivité des territoires aux préfets de région du 23 mars 2006).

📧 [contact : www.diact.gouv.fr](http://www.diact.gouv.fr)

● Actualités Juridiques

🏹 Instruction 06-069JS du 7 avril 2006

Portant nomination de Monsieur Vincent BOBO pour coordonner le BEES option ski alpin et de Monsieur Patrick RODIER pour coordonner le BEES option voile.

🏹 Loi n°2006-436 du 14 avril 2006

relative aux Parcs Nationaux, aux Parcs Marins et aux Parc Naturels Régionaux (JO n°90. DU 15 avril 2006°)

📧 [contact : www.vie-publique.fr/actualite](http://www.vie-publique.fr/actualite)

🏹 Instruction 06-071 JS du 12 avril 2006

Objet : mise en ligne de l'outil d'exploitation des équipements sportifs, espaces et des sites de pratiques (RES) et plan de communication afférant.

Situé au 3ème rang des régions touristiques françaises, hors Paris, le Languedoc Roussillon concentre sa population essentiellement sur le littoral, laissant de vastes zones naturelles sur lesquelles les sports de nature constituent un vecteur de développement du tourisme et des loisirs. Ces activités qui sont génératrices d'un lien social favorisant le maintien d'une vie locale dans les secteurs les moins favorisés, contribuent au développement durable.

Le Languedoc Roussillon, c'est la montagne les pieds dans l'eau et une grande diversité de paysages. Mer, lagunes, Pyrénées, Cévennes... offrent des milieux naturels remarquables - garrigue, côte rocheuse, plages et dunes, étangs littoraux, lacs de montagne, grottes, gorges, cirques... - desservis par 6 300 kilomètres de sentiers et itinéraires balisés.

Ces territoires, associés au climat méditerranéen permettent d'envisager la pratique des sports de nature toute l'année. Avec 40 000 ha de lagunes et 50 000 ha d'espaces péripériques : lidos, salins, sansouïres, roselières, la région est riche d'une grande biodiversité : 47% du territoire se situe en zone d'intérêt écologique floristique ou faunistique, 22% en zone d'intérêt pour la protection des oiseaux.

Cinq parcs naturels régionaux concernent la région - un par département - et le parc national des Cévennes, le seul habité de France, s'étend sur la Lozère et le Gard.

● Les sports de nature en chiffres

▶ **70 517 licences en 2005 dans les sports de nature.** Mais ce chiffre est très inférieur à la pratique des activités de nature notamment sur des sites tels que les gorges du Tarn, les vallées de l'Hérault, de l'Orb et de l'Aude, ...

▶ **3 200 équipements sportifs se situent dans le champ des sports de nature,** sur les 13 310 recensés dans le cadre du RES (nb : sans compter les itinéraires) ;

▶ **40,5% des éducateurs sportifs recensés** travaillent dans ce champ. Ce taux dépasse 90% pour le département de la Lozère ;

▶ **40% des établissements déclarés** relèvent de ce secteur ;

▶ la dernière étude complète menée en 2000 fait état de **600 employeurs dans le secteur des sports de nature** pour 3 600 emplois représentant 1 700 équivalents temps plein ;

▶ 70% des entreprises sont ouvertes à l'année.

● Actions structurantes au niveau régional

La région Languedoc Roussillon n'a pas une véritable identité culturelle. Elle regroupe des "pays" très marqués par

leur l'histoire : Catalogne, Languedoc, Camargue, pays Camisard, pays Cathare, ... Cette hétérogénéité, qui rend difficile une identité régionale, renforce les singularités départementales.

Dans ce contexte, le rôle de la cellule régionale des sports de nature se situe essentiellement au niveau de l'échange d'expériences et d'expertises par l'organisation de la circulation de l'information.

L'accent a été mis également sur la structuration des acteurs des sports de nature en branche professionnelle. Un groupe de réflexion au niveau régional a permis la création d'une structure fédératrice ayant des antennes dans 4 départements.

Des partenariats avec les réseaux de structures d'animation environnement (Ecole et Nature, GRAINE, ...) sont en cours de réactivation afin de ne pas perdre les bénéfices d'actions antérieures conduites dans le cadre de la formation développement qui avaient abouties à la création d'une charte "éco plein air".

L'un des principaux partenaires, la commission des sports de nature du CROS, s'est fixée pour objectif de fin d'olympiade d'établir, sur la région, **un répertoire de tous les sites de pratique dans la continuité des travaux du RES et en concertation avec les collectivités territoriales, tout particulièrement les conseils généraux en charge d'élaborer leur PDESI.**

● Actions dans les départements

C'est à ce niveau que les partenariats les plus efficaces ont été construits.

▶ Aude

En concertation avec le mouvement sportif, la DDJS privilégie la formation et le soutien des actions de développement.

La DDJS se positionne comme acteur des politiques territoriales de développement des sports de nature à travers la mise en place des Schémas Locaux d'Organisation Touristique du pays Audois. C'est dans ce cadre que le programme Aude/PO de la route de la grimpe est proposé.

La CDESI a été créée en janvier 2006. La DDJS, membre d'un collège, participe activement aux 3 commissions actuellement mises en place : inventaire, conflits d'usage et sports motorisés.

▶ Gard

Dans ce département, le rôle essentiel de la DDJS est le conseil en matière de réglementation. Il n'y a pas de politique spécifique pour les sports de nature. L'étude d'une CDESI

est menée par le Conseil Général, mais actuellement la DDJS n'est pas invitée à participer aux travaux.

▶ Hérault

Le partenariat entre la DRDJS et le Conseil Général, s'il n'est pas contractualisé, est effectif et fonctionnel. C'est dans ce cadre que le service des sports de nature du Conseil Général engage une réflexion sur la gestion des activités sportives de nature en associant le mouvement sportif. A terme ce travail se concrétisera par un PDESI puis une CDESI.

Un groupe de travail regroupant les professionnels des sports de nature a été constitué avec la CCI de Montpellier pour engager une réflexion sur la mise en place d'une branche professionnelle au même titre que pour les autres secteurs d'activité. Très actif, ce groupe permet d'œuvrer, au côté du mouvement sportif, pour le développement durable et de mieux faire prendre en compte les spécificités économiques des sports de nature dans le cadre d'un partenariat avec la chambre consulaire. Ce groupe de travail a permis d'intégrer les entreprises de sports de nature dans la démarche qualité Hérault mise en œuvre dans tous les domaines relatifs au tourisme.

▶ Lozère

La CDESI est en place depuis janvier 2006. Elle est copilotée par le Conseil Général et la DDJS.

En 2004, le recensement des espaces, sites et itinéraires des sports de nature a été effectué en relation étroite avec le CDOS. Actuellement il est affiné en vue de réaliser un atlas des sites qui évoluera vers le PDESI.

Dans ce département, le mouvement sportif est structuré par rapport aux sports de nature dans le cadre du CDOS. De même, les professionnels se sont regroupés en association départementale. Ces deux instances siègent à la CDESI.

▶ Pyrénées Orientales

La DDJS a organisé depuis de nombreuses années un service des Sports de Nature qui assure la formation aux diplômés d'état, l'expertise et le conseil auprès des collectivités, du pays Pyrénées/méditerranée, des réserves naturelles terrestres et marines, des grands sites...

Un partenariat avec le Conseil général est engagé pour la mise en place de la CDESI.

▶ paul.amouroux@jeunesse-sports.gouv.fr



Le nombre de CDESI augmente depuis que leur création a été rendue opérationnelle par la loi du 9 décembre 2004.

Bien sur, les départements pionniers n'avaient pas attendu cette reformulation de la loi pour explorer les modalités de mise en œuvre de cette nouvelle compétence en faveur du développement maîtrisé des sports de nature.

Ainsi, l'Ardèche, les Côtes d'Armor, la Drôme puis la Dordogne et le Puy de Dôme ont investi ce champ d'intervention. Ils ont installé et animé leurs CDESI, recensé leurs lieux de pratiques et, pour l'Ardèche, défini le cadre opérationnel du PDESI.

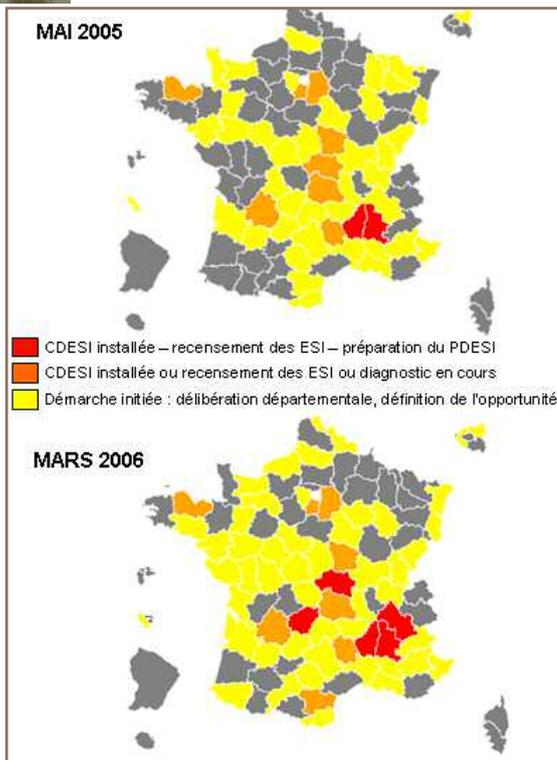
Ces expériences, jugées probantes par leurs auteurs pour la plupart, ont été observées et analysées dans la perspective de leur modélisation et de leur transfert. Le guide pratique CDESI/PDESI, diffusé à plus de 5000 exemplaires en est un résultat, le nombre de sollicitations reçues par le Conseil Général de l'Ardèche ou de la Drôme en est une autre illustration.

Aujourd'hui, **12 CDESI sont installées** et autant de départements ont formellement prévu son installation en 2006. **Plus de la moitié des départements sont engagés, plus ou moins activement, dans la mise en œuvre de ce dispositif.**

L'observation de ces démarches, en temps réel sur la base des témoignages des acteurs départementaux et de leurs réseaux (depuis <http://www.sportsdenature.gouv.fr>) permet de dresser, arbitrairement, une typologie des postures départementales :

- inventer : profiter de cette nouvelle compétence pour initier une politique de développement maîtrisé des sports de nature ;
- consolider : adapter les outils existants (PDIPR, politique de la randonnée, etc.) au nouveau dispositif, en s'appuyant notamment sur une large concertation ;
- expérimenter : tester sur des territoires restreints ou des activités ciblées, les principes de mise en œuvre de la concertation et du PDESI ;
- observer : visiter les départements engager, analyser leurs avancées et difficultés dans la perspective d'un déploiement ultérieur ;
- ne rien faire de nouveau.

Cette observation a aussi permis d'identifier les leviers et freins au développement des CDESI. L'intégration des sports de nature dans la politique globale du Conseil Général (développement économique et attractivité touristique, cadre de vie et accessibilité scolaire,



préservation de l'environnement, ...) semble être une des principales motivations des Conseils Généraux engagés tandis que l'attente des dispositions réglementaires (mesures compensatoires dans l'article 50-3 soumis à décret d'application), l'ampleur de la tâche, la crainte de voir émerger des conflits et l'utilisation de la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles constituent des freins à sa généralisation.

En parallèle de cette diffusion des CDESI, les réseaux du MJSVA et du mouvement sportif se sont organisés pour accompagner les conseils généraux dans la mise en œuvre de cette compétence. Le MJSVA a identifié au sein de chaque DDJS un référent "sports nature", le recensement national des espaces et sites de pratiques sportives de nature a été réalisé dans le cadre du RES, le Pôle Ressources National des Sports de Nature a co-organisé avec le CNFPT deux sessions de formation spécifiques auprès des agents des DDJS et des conseils généraux. Le CNOSF a encouragé la structuration des comités départementaux sportifs de nature sous l'égide du CDOS pour organiser la représentation du mouvement sportif en CDESI. Pour parachever cet accompagnement, l'Assemblée des Départements de France s'appuie sur le comité de pilotage pour définir un outil de sensibilisation à destination des élus des Conseils Généraux.

4 LECTURE

● **La Loi montagne éclairée par sa jurisprudence**

E. Lamy, J. Lefort, et al. - **La Lettre du cadre territorial, 2006** - Coll. **Dossiers d'experts, n°468** - Au sommaire : Les cadres généraux

de la loi Montagne ; La loi Montagne, outil de protection de l'espace montagnard ; La loi Montagne, outil de développement maîtrisé de l'espace montagnard.

5 VU SUR LE NET

● Des farts polluants !

La communauté Européenne interdira prochainement (au 1er janvier 2008) l'usage des farts.

En effet, des analyses montrent sans équivoque que ces produits (hydrocarbures fluorés) sont réellement toxiques pour la flore et la faune associée (lièvres, chamois, ...) des sites nordiques ou des domaines skiables.

Les farts pourraient être remplacés par des membranes à écailles amovibles.

● www.europa.eu.int/comm/environnement

● Outils juridiques pour la protection des espaces naturels

L'Atelier technique des espaces naturels (ATEN) met à disposition sur son site le panorama des différents types d'outils juridiques mis en place par les pouvoirs publics dans le but de protéger les espaces naturels. Ce cahier technique les réunit sous forme de fiches présentées soit par type de protection (réglementaire, maîtrise foncière, contractuelle etc.), soit par ordre alphabétique. Cet ouvrage, uniquement disponible en ligne, présente l'avantage d'une mise à jour régulière. Un moteur de recherche interne et un glossaire permettent un accès supplémentaire au contenu.

● <http://www.espaces-naturels.fr/site>, rubrique "Edition et diffusion" / "Bibliothèque en ligne"

6 RENDEZ-VOUS

● Colloques, rencontres

● **Colloque "Parcs nationaux et régionaux : grands espaces de nature sauvage en France et au Canada"**

8 au 10 juin 2006 - Saumur (Maine et Loire)

● www.afec33.asso.fr/colloque.lasso

● **Salon " Sport Evasion "**

14 au 17 juin 2006 - Grand'place- Grenoble (Isère)

● www.sport-aventure.fr

● **Stages : Plan National de Formation MJSVA**

● **Développement réglementaire des glisses aérotractées** (274) - 15 au 19 mai 2006- ENV

● **Pratique des raids de nature** (288) -

5 au 9 juin 2006- CREPS de Franche comté

● **Management des raids** (287) - 19 au 23

juin 2006- CREPS de Franche Comté

● **Impacts des sports de nature sur l'économie locale** (214) - 12 au 16 juin 2006- CREPS

PACA

● **Quelle concertation pour le développement des sports de nature en région** (226) -

27 au 29 juin 2006 - ENV